

Au Sénat, j'ai plaidé avec vigueur pour la péréquation. La vérité est que les ressources des communes en France peuvent varier de un à dix. Leurs charges aussi. Le problème, c'est que les ressources ne sont pas en rapport avec les charges. Certaines communes ont peu de ressources et de lourdes charges. Alors que, pour d'autres, c'est l'inverse. D'où l'ardente, l'impérieuse nécessité de la péréquation. Il faut que celle-ci soit établie sur des bases justes, incontestables – ce qui n'est pas le cas du dispositif qui vient d'être présenté au Sénat. Il faut évidemment revoir ce dispositif. Mais cela n'excuse pas les raisonnements de ceux qui sont, bien entendu, pour la péréquation à condition que leur collectivité – même si elle est aisée – touche ou garde les mêmes ressources que l'année précédente ! J'ai dit au Sénat, pour aujourd'hui et pour demain, que l'impérieuse nécessité de la péréquation supposait à la fois sens de la justice et courage politique.

Jean-Pierre Sueur

>> [Le compte-rendu intégral de l'intervention de Jean-Pierre Sueur](#)

>> [Le communiqué du 2 décembre](#)

.